

INFOS PRATIQUES

N'oubliez pas vos identifiants et vos mots de passe pour faciliter la démarche

MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE POUR LES FAMILLES

12 rue Ludovic Halévy

Prise de rendez-vous sur

> www.ville-sucy.fr

> rubrique « mon compte »

> onglet « rendez-vous »

CONSEILLER NUMÉRIQUE POUR TOUS LES PUBLICS

Hôtel de Ville

2 av. Georges Pompidou

Prise de rendez-vous sur

> www.ville-sucy.fr

> rubrique « mon compte »

> onglet « rendez-vous »

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE POUR LES PUBLICS AYANT DÉJÀ UN ACCÈS AU PORTAIL FAMILLE ACTIF

Médiathèque Ludothèque

8 rue Maurice Berteaux

Tél. 01 41 94 18 30

Ouvert les

Mardis de 14h à 18h // Mercredis de 9h à 18h
Vendredis de 14h à 19h // Samedis de 9h à 18h

SIMULATEUR DE QUOTIENT FAMILIAL

Vous pouvez, à titre indicatif, calculer votre quotient familial sur le site de la ville :

www.ville-sucy.fr/

[simulateur-de-quotient-familial](http://www.ville-sucy.fr/simulateur-de-quotient-familial)

SON CALCUL EST BASÉ SUR

•
le montant du revenu fiscal de référence du foyer figurant sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

•
le nombre de parts fiscales figurant sur le même avis d'imposition

•
les prestations perçues de la C.A.F.

Les tarifs et la grille de quotient familial sont établis pour l'année scolaire et destinés aux familles habitants à Sucy.


Sucy en brie

 @ville_de_sucy  VilledeSucy


France services

Pensez à votre

Quotient Familial

2024 / 2025



Dépôt des dossiers en ligne
du **15 mars**
au **30 avril 2024**



Demande dématérialisée sur le Portail Famille

Pièces à scanner :

- Attestation de paiement CAF
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022

VILLE DE SUCY Accueil Portail Famille

Médias (1)
Conditions de Réservation

Mes démarches en cours (0)
Aucun processus à montrer.

Boîte de réception (1)
Notification mail/SMS et Enquête Filoué

Inscriptions périscolaires
Restauration Personnel Communal

Démarche(s) disponible(s) (6)

- Calcul Quotient Familial 2023-2024
- Nous contacter
- Mise à jour de la fiche sanitaire
- Mise à jour des données du foyer
- Changement d'adresse
- Statut de mes démarches

3053 - Autorisations diverses

Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE : 941

Le 15/03/2024

Le directeur de la Caf du Val de Marne certifie que :

ont perçu les prestations suivantes pour le mois de mars 2024 :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation de base - Paie	
Allocations familiales avec conditions de ressources	
Soit au total	

QUOTIENT FAMILIAL
mars 2024 : 1410 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf du Val de Marne.

ATTENTION : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement...).

Emplacement réservé à la Caf

Le service guichet unique

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre les documents suivants :

- Votre avis d'imposition 2023 sur vos revenus 2022
- Une attestation de paiement CAF de moins de 3 mois (si vous percevez des allocations).

Champs obligatoires

Foyer

ATTESTATION DE PAIEMENT CAF

Faites glisser et déposez des fichiers ici

Format de fichier: xlsx / docs / jpeg / pdf / jpg / png / xls / doc

PARCOURIR

Taille maximum: 6MB

AVIS D'IMPOSITION

Faites glisser et déposez des fichiers ici

Format de fichier: doc / xls / docx / png / xls / jpg / pdf / jpeg

PARCOURIR

Taille maximum: 6MB

ANNULER ENREGISTRER PRÉCÉDER VALIDER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

Centre des Finances Publiques
SP BOISY-SAINT-LEGER
9 RUE DE VALENTIN
94477 BOISY-SAINT-LEGER CEDEX

Vos références

Vos contacts

Somme qui vous est remboursée : 717,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022

Vous serez remboursé par virement le 28/07/2023 sur le compte bancaire suivant :

Revenu fiscal de référence : 50 120
Nombre de parts : 5,50

Cet avis fait suite à la déclaration en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le site « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Valider la demande